

Chandieu :

Chronique des années révolutionnaires

---

*L'histoire est faite à chaque instant de tous les hommes, même s'ils ne savent pas qu'ils la font. (Louis Meunier)*

1789-1989 : Bicentenaire de la Révolution française.

Chandieu, *terre d'église*, comme chaque paroisse du royaume de France malgré sa "ruralité" eut aussi à s'adapter aux valeurs nouvelles, aux idées originales, aux réformes faites, aux conditions quotidiennes inhabituelles qui se mirent en place, au fil des jours de la décennie révolutionnaire.

L'article qui suit veut livrer à la réflexion du lecteur quelques documents illustrant l'incidence des événements nouveaux sur la vie sociale et économique de notre paroisse devenue une commune, partie intégrante de cette première et jeune République *une, indivisible, démocratique et indestructible.*<sup>1</sup>

A son rythme certes, mais, bon gré mal gré, il a bien fallu, là comme ailleurs, accepter les nouveautés, les prescriptions, les joies, les désillusions et les contraintes. Mesures espérées ou redoutées, contrecarrées par les réalités économiques incontournables, celles-ci ne feront jamais l'unanimité. Tensions, rancœurs vont naître, nourries des difficultés journalières mais aussi de la résurgence d'inimitiés anciennes, de jalousies rentrées et d'ambitions inavouées. L'étape sera pénible parfois, point trop cependant pour les petites gens.

\*  
\* \*

1789 : Chandieu a 110 feux, plus de 750 habitants, presque 900 en l'an II ; c'est la troisième commune pour la population, après Montbrison et Verrières, dans le groupement qui formera plus tard le canton.

Les cahiers de doléances sont rédigés lors de l'assemblée paroissiale. La rédaction du procès verbal du cahier de Champdieu fut jugée *non conforme au modèle fourni par l'administration royale*. Il sera rejeté et nous n'en saurons que ce qui suit :

*Ce jourd'hui 1 mars 1789 nous nous sommes assemblés dans la salle accoutumée. La municipalité avec tous les habitants qui ont voulu s'y rendre pour délibérer sur le choix de deux députés qui sont commis pour présenter le cahier de doléances quand il sera besoin, nous avons choisi pour cela après avoir fait sonner la grande cloche : Pierre Durand syndic et Claude Passet<sup>2</sup> membres de l'assemblée, tous les habitants ont donné leur voix sur les députés ci-dessus.*

*Durand syndic, Passet, Duchez, Chambon, Bruyère, Bruyère, Chambon, Passet, Griot, Claret...*

---

1. Selon la formule employée par Béalem, notaire public, *Sommaire et inventaire des biens de Pierre Bertrand*, de Chandieu du 22 prairial an II.

2. Laboureurs de la Sablière.

Quels étaient les souhaits des gens de la paroisse ? Que s'est-il vraiment passé en cette circonstance ? Le support "scriptural" existait : greffier municipal, recteur de l'hôpital, notaires amis, membres lettrés du clergé et quelques individus, par ailleurs, étaient capables d'une bonne rédaction.

1790-1791-1792-1793 : les "municipaux de Champdieu"<sup>3</sup> :

1790 : Pierre Durand maire, Pierre Neyret procureur municipal, Jean Pierre Spéry, Jacques Moulin, Michel Bruyère, assesseurs...

Le 20 décembre 1791 on relève : Passet, maire, Durand, Chambon, Bertrand, Moulin, Lafont, Neyret.

En 1792 Claude Chambon est 1<sup>er</sup> officier municipal, Hugues Juthie, Blaise Chaland, municipaux avec Pierre Bonnefoy, Claude Aubert procureur... En novembre 1791 il y avait eu des élections pour renouveler la moitié du corps municipal. A Champdieu la consultation fut annulée pour fraude et dut ensuite se dérouler sous la surveillance de deux officiers municipaux de Montbrison. Furent élus : Pierre Bertrand des Pizeys, Pierre Griot des Pizeys notamment.

En 1793, nous trouvons Laurent Passet maire, Jean Pierre Spéry procureur, Jacques Moulin, A. Pacaud, Bégonnet, Cottier, Claret. Jacques Claret est le greffier municipal depuis 1789.

La municipalité reçoit le contrôle de la gestion de l'hôpital, maison de charité de Champdieu. Le 25 juin 1792 un procès verbal d'installation est établi, à la demande de Pierre Mayme nommé économiste par les administrateurs du directoire du District de Montbrison. On note la présence de *Javogues homme de loy commis à cet effet*. Le nouvel économiste remplace le sieur Jean Durand. Les locations de fonds se feront "à la chandelle" sous la responsabilité de l'administration du district et de deux officiers municipaux de Champdieu.

\*  
\* \*

#### Constitution civile du clergé.

Le curé de Champdieu Jean Pierre Didier successeur de son oncle Jean Didier, ne prêtera pas serment à la constitution et sera remplacé le 20 décembre 1791 par Antoine Forest, prêtre constitutionnel dont le vicaire sera, en 1793, Gilles Durand. Mais Monseigneur Lamourette refusera l'institution canonique à Gilles Durand, natif de la paroisse et ce dernier se pourvoira devant l'assemblée après le 19 novembre 1793.

Le 8 frimaire an II (22 novembre 1793) le curé de Champdieu qui est alors en exercice abdique son office pour redevenir "un citoyen" :

*Devant l'avocat général de la commune comparait Noël Nodier curé de la commune qui a cédé ses lettres de prêtrise de la façon qui suit : "je soussigné désirant rester dans la classe des citoyens déclare hautement que j'abdique à jamais la qualité de prêtre dont je fus revêtu sous le règne de l'ignorance et de la tyrannie, que je renonce à la mémoire qui fut le métier des prêtres et que je ne reconnais d'autre culte que celui de la vertu, de la raison et de la vérité ; qu'à cet effet je joins à ma déclara-*

3. D'après les minutes notariales, archives de l'hospice de Champdieu et Inventaire sommaire, série 3 L 1, cote 7, archives Diana.

ration mes lettres de prêtrise que je supplie la Convention nationale de recevoir, celles de tonsure étant perdues, me soumettant à les rendre si elles se trouvent. Je déclare encore que je ne reconnais désormais les temples que pour y chanter les hymnes de la vertu et de la liberté et que j'apprendrais à la jeunesse pour prière les devoirs et les droits de l'homme et pour serment je leur prêcherais les bienfaits de la Constitution républicaine et le bonheur de la vertu...

Le 4 janvier 1794, l'armée de Paris, de passage dans la région, veille à l'exécution des décrets concernant la destruction des signes extérieurs de tous les cultes. Le 15 nivôse an II, plusieurs dragons et soldats vinrent dire à la séance publique et permanente de la municipalité de Montbrison sur les six heures du soir qu'ils s'étaient rendus à Champdieu pour anéantir le ci-devant culte et enlever tous les ornements destinés à cet objet, qu'ils avaient enlevé et brisé tout ce qui est relatif au culte et qu'ils avaient chargé sur un char les ornements, aubes, surplis, chandeliers, croix, lampes et autres objets semblables qu'ils venaient les déposer dans la chambre attenante au bureau du Comité...<sup>4</sup>

1793-1794 : La présence à Montbrison du Comité de surveillance favorise la délation. Parmi les dénonciations faites, nous en relevons une qui se rapporte à Champdieu :

Le 12 thermidor, l'an second de l'ère républicaine est comparu au Comité le citoyen Gîles Durand, ci-devant faisant les fonctions de prêtre et actuellement domicilié en la commune de Chandieu, son lieu natal, a dit avoir une dénonciation à faire et la faite aussitôt, contre le citoyen Passet maire dudit Chandieu, il a dit :

1 - Que celui-ci n'a pas prêté serment civique dans le temps déterminé et s'est fait nommer maire par gens qui aussi ne l'avaient pas prêté au temps prescrit, qu'il leur a fait boire du vin pendant toute une nuit pour se faire nommer à la mairie ; que pour cela on l'a appelé "maire des ivrognes".

2 - Qu'il a pris part aux arrêtés liberticides de la soi-disant commission populaire de Lyon, étant maire en les affichant à la porte de l'église et qu'il ne s'est pas rétracté dans les trois jours accordés par la loi à cet effet.

3 - Qu'il a donné aux muscadins les deux canons de Boën et les fusils que l'ancienne municipalité avait fait enlever de chez les suspects de la commune.

4 - Qu'il a remis à Jean Pierre Durand, un des frères du dénonciateur, le billet ainsi conçu "de la part du commandant de la ville de Montbrison, Pierre Durand, ancien maire de Chandieu se rendra à sept heures du matin demain mardi à l'hôtel du commandant pour rendre compte des armes qu'il a prises en vertu d'un décret de mai dernier, il en répondra sur sa tête et ses biens" que ledit maire Passet donna le billet en présence de Jacques Claret greffier et Jean Tissier cultivateurs domiciliés à Champdieu, audit J.P. Durand en lui disant : "voilà ce que vous donnerez à votre frère" que le billet, en date du 5 août 1793 vieux style n'était pas signé.

-----  
4. J. de Fréminville, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution.

5 - que le susdit Passet a fréquemment reçu chez lui les muscadins matin et soir, pendant leur séjour à Montbrison et notamment à leur retour de l'incursion sur Boën.

6 - que lui-même a manqué de publier les lois dans les vingt quatre heures de leur réception, de les lire aux citoyens ou faire lire chaque décadi dans un lieu public, mais simplement affiché à l'arbre de la liberté, qu'ainsi il est contrevenu aux articles 9 et 10 de la loi du 14 frimaire dernier sur le mode du gouvernement provisoire et révolutionnaire, et ce nonobstant les désirs manifestés de plusieurs patriotes de Chandieu.

7 - qu'il n'a pas dénoncé son oncle, ci-devant curé réfractaire et depuis déporté, et que le silence peut avoir été cause d'un défaut de la confiscation des biens de celui-ci au profit de la République.

8 - qu'il ne convoqua pas la commune dudit Chandieu, lorsqu'il reçut l'ordre du représentant Javogues pour assembler tous ceux qui devaient marcher sur Lyon, il fut cause qu'aucun de la commune ne partit.

Ledit Giles Durand annonce tout ce que dessus être de notoriété publique, et cependant cite pour témoins Pierre Bertrand du hameau du Pisé, Pierre Griot aussi du Pisé, anciens officiers municipaux, ledit Pierre Durand ancien maire, Hugues Juthie, Blaise Chaland aussi officiers municipaux, Michel Bruyère, Etienne Chambon ancien notable, Claude Aubert ancien procureur de la commune de Chandieu, où ils sont tous cultivateurs, lecture lui a été faite de sa dénonciation, il l'a lue aussi lui-même, il a approuvé sa signature ci-après et a dit insister sur le tout.

signés : Durand, Forest, Franchet, Claveloux, Couchet, Dupin, Dupuis, Cantal, et Coste (du comité de surveillance).

Le 15 thermidor, devant le Comité, le citoyen Jean Tissier, mis en cause, fera une déclaration bien différente :

...les fonctionnaires publics, ledit Passet et toute l'assemblée qui l'a nommé ont prêté serment... les votants n'ont point bu du vin dudit Passet et n'étaient point ivres, que les uns avaient bu d'un côté et les autres de l'autre, chacun chez soi ou ses amis... l'arrêté liberticide a été placardé mais par la force... les muscadins venus à cheval avec des pistolets et sabre en main se sont fait délivrer par la violence les canons de Boën et les fusils... Vaugirard n'y vit point celui que le citoyen Durand ancien maire lui avait enlevé, ni celui de l'hôpital.. donnés à son fils aujourd'hui soldat de la patrie... que ledit Passet a véritablement reçu chez lui des muscadins mais en troupe et armés sans avoir force suffisante pour les repousser... que ledit maire a eut soin de faire partir pour la déportation son oncle réfractaire... le citoyen Passet en bon maire républicain alla offrir à Javogues tous les bras de la commune...

La déclaration du citoyen Jacques Claret secrétaire greffier... est conforme à celle du citoyen Tissier ci-dessus, et cite le registre de la commune qui à la date du 4 avril 1793 fait la preuve du serment de Passet et de ceux qui le nomment à la mairie... Le 16 thermidor Franchet et Cantal du Comité ont compulsé le dit registre...

Si certaines dénonciations confiées au Comité de Montbrison eurent une suite tragique, le maire Passet, lui, ne fut nullement inquiété.

Pour mémoire rappelons que des gens bien connus à Chandieu et y possédant des biens *disparurent emportés par la tourmente révolutionnaire*, entre autres :

- Jean-Pierre Girard de Vaugirard, officier d'infanterie, né à Chandieu, âgé de 20 ans, fusillé le 15 novembre 1793.

- la baronne de Vaugirard née Marie Louise Tardy de Rhins, exécutée le 23 mars 1794.

- Antoine de la Pierre Saint-Hilaire, fusillé le 10 février 1794 à 61 ans (il possédait le domaine de Villeroy).

- François Pierre Boussard d'Hauteroche, guillotiné le 24 janvier 1794<sup>5</sup>.

- André Vial, grammairien (enseignant), né à Chandieu, âgé de 33 ans, guillotiné le 23 novembre 1793.

- Jean Baptiste Forestier, prêtre, mort en détention au fort du Hâ près de Bordeaux...<sup>6</sup>

Il faut citer aussi les soldats de la République, morts pour la défense du territoire :

- Jean Barry, époux de Claire Muron "volontaire" de l'an II.

- André Clairét "réquisitionnaire" (de l'an II également) porté disparu.

\*  
\* \*

1796 : "Le combat de Champdieu", 8 floréal an IV.

Différents documents, présentant des variantes, nous apportent des indications sur "l'affaire de Champdieu" (9 floréal an IV).

*L'inertie très coupable du tribunal criminel dans l'instruction et le jugement des prêtres réfractaires a favorisé les projets hostiles des royalistes. Quatre réfractaires sont détenus depuis plusieurs mois dans la maison d'arrêt de Montbrison et non jugés.*

*Dans la nuit du 4 de ce mois (floréal an IV), la patrouille arrête à Montbrison, Cherbuet, prêtre réfractaire connu sous le nom de "l'Evêque" ; son interrogatoire fixé au 8 et prôné d'avance. Les royalistes adroits à saisir avec adresse cette circonstance, dans la nuit du 7 au 8 il s'est formé des attroupements... la commune de Montbrison devait être cernée, égorgé tous les républicains et enlevé de la maison d'arrêt tous les prêtres. Dans la nuit où l'acte devait avoir lieu on remarqua des lampions derrière les fenêtres des maisons protégées par les rebelles.*

*Le point de réunion était à Champdieu.*

---

5. Cf Village de Forez n°22 et n°25.

6. Cf. A. Portallier, *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais Forez et Beaujolais sous la Terreur*, 1793-1794 et J.M. Devet, *Montbrison sous la Terreur*.

L'administration départementale demanda la troupe de ligne en station à Montbrison et la gendarmerie pour dissiper de suite ce rassemblement et ce noyau de Contre-Révolution ; immédiatement Gaulne<sup>7</sup> s'y rendit avec 70 hommes, à une demi-lieue de Montbrison ils furent attaqués, dans une gorge, par les "brigands" dispersés en tirailleurs. Le capitaine de gendarmerie Guillot<sup>8</sup> fut blessé grièvement ainsi qu'un caporal de la ligne. Les soldats tuèrent 12 "brigands" et firent 10 prisonniers conduits immédiatement à Montbrison. Les brigands au nombre de 200 environ s'enfuirent dans la montagne et dans les bois. Une perquisition faite à Chandieu ne donna lieu à aucune découverte : l'agent de la commune qui n'avait pas prévenu le département du rassemblement fut emmené à Montbrison pour rendre compte de sa conduite.

Il sera destitué ainsi que son adjoint.

*Conformément au titre 1er de la loi du 10 vendémiaire les citoyens étant responsables dans une commune des attentats commis, l'administration centrale imposait à la commune de Chandieu une taxe de 38100 francs dont 36000 en assignats et 2100 en mandats territoriaux pour déplacement d'une force armée. Cette somme fut consignée. Mais les habitants protestèrent et déclarèrent ne rien avoir vu et fait pour ce rassemblement et ont ignoré ce rassemblement...*

Les représentants de la Loire apprenant cette décision intervinrent auprès du tribunal criminel de Montbrison en faveur de Chandieu.

\*  
\* \*

1791-1796 : Les biens nationaux.

Les brefs de vente indiquent pour la commune :

*Vente de 1791, 57 lots pour 156 865 livres ; ventes de 1796, 3 lots seulement pour 4625 livres. Les fonds proviennent des domaines du Prieuré, des biens de la cure, de la fabrique et des prébendes ou fondations religieuses<sup>9</sup>.*

Les acquisitions ont été faites pour l'essentiel par des "marchands de biens" ou des membres de la bourgeoisie, en particulier montbrisonnaise. Aux ventes de 1791 les commissaires municipaux furent Passet et Pierre Durand. Le 25 mai 1791, à la vente des fonds liés à la prébende de Barbéat (une des plus anciennes à Champdieu, faite par Vincent Benoît et Mathie Rémond lors de leur mariage le 17 octobre 1348) le premier enchérisseur fut Blaise Chaland mais il

7. Commissaire du directoire exécutif près le département.

Archives nationales F 7 3231, 7198

Archives départementales de la Loire I 92.

8. Guillot capitaine de la 2<sup>ème</sup> compagnie de la gendarmerie de Roanne.

9. Pour plus de détails sur ces ventes se rapporter à l'étude très documentée de Francisque Ferret, *Vente des biens nationaux dans l'arrondissement de Montbrison*, Bulletin de la Diana, tome 50, N° 6-7-8 de 1988. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Prieuré n'est plus le très riche propriétaire qu'il a été et ses revenus sont dus plus aux cens et servis, droits de lods, de charnage et dîme qu'à des ressources proprement foncières.

n'eut pas l'adjudication. Barthélemy Duchez acheta "le grand clos de la Foire" (4 cartonnées) pour 1575 F.

Pierre Neyret laboureur acheta une partie des fonds de la cure et de la lumineaire, quant à Jean Vilevert, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il se vit adjuger une vigne de "2 journallées" à Larzalier, vigne qu'il revendit d'ailleurs le 8 floreal an II à Jean Soleyzel pour 500 livres. Claude Farge, lui, racheta pour 2495 F, le 1<sup>er</sup> frimaire an V, les bâtiments de la cure et les fonds attenants, à Claude Masse gendarme de Montbrison qui les avait "acquis de la Nation". Jean Aubert laboureur, le 7 pluviôse an V vendit à Hilaire Aubert de Champdieu et à son mari Jean Barjon un petit bâtiment venant de la prébende des Olliers pour 90 livres. Les frères Gobert, Jean Pierre et Imbert, anciens fermiers du prieuré, achetèrent le 8 août 1791 les bâtiments dudit prieuré avec caves, pigeonier, aisances et dépendances qu'ils revendirent très vite par petites parties aux gens du pays (pour 250 livres Galand aura une "coupe" de jardin).

Peu de laboureurs de Champdieu se portèrent spontanément enchérisseurs des biens nationaux. Les minutes notariales nous apprennent qu'au cours des années précédentes ils avaient acquis de nombreuses parcelles provenant du démantèlement des domaines de James, de Chavagnac du Chauffour, de Bulliot de la Corée... L'argent manquait-il ? Certains, comme Pomet, Laffay, Passet de l'Echaravey en prêteront à des amis ou se porteront caution pour des parents acheteurs.

\*  
\* \*

Des documents, des faits n'ont pas été cités, l'analyse des conséquences, heureuses ou non, bénéfiques ou contestables, reste à faire, cependant nous avons caressé l'espoir d'avoir intéressé quelques instants le lecteur à notre petite patrie de Champdieu qui, elle aussi, a vécu "la grande Révolution" après laquelle plus rien ne fut pareil et dont notre vie présente est encore si dépendante.

Jean Guillot - Georgette Simonet

[ Village de Forez, n° 41, janvier 1990 ]